



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 23/12/2025

Président : M. Jean Jacques BENGUIGUI

Présents : MM Jacques RIVALS – Ariana VALVIDIA.

Excusés : MM. Christophe MPAGA - Meissa NGOM - Olivier PITCHOU TCHAMAKO – Jean-Marc STERNE - Jerry TOUSSAINT

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Match N°53405866 PARIS XV FUTSAL / VIKING PARIS D4.A du 07/12/25

Après deux appels restés infructueux, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Paris XV Futsal (-1pt ; 0but) et lui inflige une amende de 50 € (Cf annexe financière) Suite au rapport de l'arbitre officiel pour le non-paiement de son défraiement, la commission demande au district de débiter le compte de Paris XV futsal de la somme de 80 € augmentée de l'amende de 50 € (Cf annexe financière) afin de régler l'arbitre. Le match ayant eu lieu l'équipe de Viking Paris conserve les points et le score acquis sur le terrain (0pt ; 2 buts)

Match N° 55250657 PARIS 15 AC / SALESIENNE coupe 75 du 04/01/26

Courriel de PARIS 15 AC du 20/12/25 signalant qu'à la même date, leur équipe 1 est encore en coupe IDF.

La commission rappelle les dispositions de l'article 5 du règlement des coupes, à savoir :

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF (séniors) ou en jeunes pour la Coupe Nationale U18 « Gambardella » ou la Coupe de Paris IDF U20, U18, U17, U16, U15, U14 doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe Départementale 75, à la

date prévue.

L'équipe 2 séniors ne jouant pas ce jour-là, cette dernière doit se substituer à l'équipe 1. Les deux équipes jouant le même jour, il n'y a aucune restriction pour leur composition hormis des décisions disciplinaires.

Rappel hebdomadaire depuis le 14/10/25, la commission apporte une précision à tous les clubs qui obtiennent les AOT tardivement qu'ils doivent les communiquer au district avant vendredi 14H sous peine de match perdu par forfait. Il en sera de même pour les clubs qui refuseraient les AOT accordées par le BRES. Les matches concernés seront déprogrammés.

ANCIENS

Match N°53406817 PETITS ANGES / SALESIENNE D1 du 07/12/25

Après deux appels restés infructueux, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe des Petits Anges (-1pt ; 0but) et lui inflige une amende de 50 € (Cf annexe financière) Suite au rapport de l'arbitre officiel, la rencontre a bien eu lieu L'équipe de la Salésienne conserve les points et le score acquis sur le terrain (3pts ; 4but)

JEUNES

U 14

Match N° 53409059 ENFANTS GO / MACCABI PARIS D3.B du 13/12/25

Courriel de ENFANTS GO du 18/12/25 signalant un bug de la FMI et joint la composition de l'équipe en confirmant le score de 1/3 en faveur de MACCABI PARIS.

Composition ENFANTS GO

1. 9604214828Fall Macky
2. 9604464710Tabbi Muhammad
3. 9604204753 Diko Mohamed
4. 9603729528 Mesroua Younes Abdellah
5. 9603747424 Touunkara Mahamadi
6. 9602989561 Ben Omrane Enes
7. 2548387224 Bentaous Adel
8. 9602265741 Fofana Youssouf
9. 9602265741 Dhone Calandica Matuidi
10. 9604409262 Kossou Baradji Ismaël
11. 9603704809 Cissé Alfou
12. 9605135031 Lutumba Leyeye Martin
13. 9602963714 Chadri Ayoub

Composition MACCABI PARIS METROPOLE

1. 9603222103simon guez
2. 9602725223 younes boukersi
3. 9603708806 ben mouad
4. 9602544480 diakité ibrahim
5. 9602339719 danel yanis
6. 9603440373 dikhaby sekouba
7. 9603950170 machabert adrien
8. 9604356427 abid gino
9. 9602439708 naim elie
10. 9603176710 baillu alexandre
11. 9603741198 amioud naël
12. 9602993509 saint louis luidgi
13. 9605179708 domagala rafale

La commission entérine le score de 1/3 en faveur du Maccabi Paris Métropole.

U 15**Match N° 53408105 TROPS / UFCP 17 D2.B du 13/12/25**

Lecture de la FMI et rapport de TROPS match non joué au motif : L'éducateur de UFCP 17 n'avait pas d'accès pour la FMI erreur mot de passe ou identifiant incorrect et il n'y avait plus le temps d'établir une feuille de match papier l'arbitre officiel a décidé de ne pas jouer la rencontre.

La commission réitère sa demande de rapport circonstancié à l'arbitre officiel de la rencontre et transmet à la CDA.

U 16**Match N°53406632 PARIS 13 ATLETICO 3 / PARIS 15 AC 2 D1 du 14/12/25**

Courriel de PARIS 13 ATLETICO du 22/12/25 signalant un bug de la FMI et joint la composition de l'équipe lecture du rapport de l'arbitre confirmant le résultat de la rencontre 1/1 et sanctions disciplinaires. compositions de PARIS 13 ATLETICO

2547759878 Aaron DJEDJE	Dirigeants N° 2388063917 Pelmard Jeremy
2548169717 Alasanne KONÉ	Ent N° 2546165237 Hassain Mathieu
2548047292 Kazim BENCHABANE	
9602688247 Jahlann MORATI	
9602518698 Émile CLAUDON	
9602516400 Simbara DEMBELE	
9604521611 Daouda DOUMBIA	
9602809328 Davi MENEZES CORREA FARIA	
2548197963 Darrel Esalo Nkanlanga	
9603255493 Hedvin HEMISSE	
2547714097 Djibril BARRY	
2548387758 Hamza DRAME	
9602294948 Ilan GACI	
2547879670 Matene DIARRA	

La commission entérine le score de parité 1/1 et demande pour le 05/01/26, délai de rigueur, la composition de l'équipe 2 de Paris 15 AC.

Match N°53407663 NICOLAITE CHAILLOT 2 / PARIS 13 ATLETICO 5 D3.C du 07/12/25

Reprise PV du 16/12/25 - Courriel de NICOLAITE CHAILLOT du 10/12/25 signalant un bug de la FMI au moment de la clôture, le score est de 6/0 en faveur de la NICOLAITE CHAILLOT. Score confirmé par PARIS 13 ATLETICO.

La commission entérine le score de 6/0 en faveur de l'équipe de Nicolaïte Chaillot et demande aux deux clubs de fournir avant le 31/12/25 délai de rigueur la composition de leur équipe sous peine de sanction.

La commission prend connaissance des deux compositions sur feuille de match papier publiée.

Match N°55100022 SALESIENNE / AF PARIS 18 coupe 75 du 04/01/26

L'équipe de l'AF PARIS 18 a un match de championnat remis à la même date en D1 journée 7.

Match N° 55100027 PUC / ES SEIZIEME coupe 75 du 04/01/26

L'équipe du PUC est en coupe IDF à la même date et leur équipe 2 est également en coupe 75 amitié à la même date.

La commission reporte ces deux rencontres au 12/02/26, date butoir, et demande aux clubs recevant de fournir la date et l'heure ainsi que le terrain dans les meilleurs délais à la commission.

U 18**Match N° 55250697 PARIS 13 ATLETICO /PARIS 15 AC coupe 75 du 04/01/26**

L'équipe de Paris 15 AC a un match de championnat remis à la même date en D1.

La commission reporte la rencontre au 12/02/26, date butoir, et demande au club recevant de fournir la date et l'heure ainsi que le terrain dans les meilleurs délais à la commission.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pt – 0 but) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1er appel

53408599 SALESIENNE 2 / CHAMPIONNET U14 D2 A du 13/12/25
5407659 AF PARIS 18 2 / ANTILLAIS PARIS 19 U16 D3.C du 21/12/25

2ème et dernier appel

53405217 PUC 2 / CAMILLIENNE U18 D1 du 14/12/25
53449149 ES PARISIENNE 2 / BON CONSEIL U14 D4.A du 13/12/25
53409151 PETITS ANGES 3 / ANTILLAIS PARIS 19 2 U14 D4.A du 13/12/25

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

Espoirs Grand Paris (PV du 09/12/25)

SENIORS D4

Espoirs Grand Paris 2 (PV du 16/09/25)
Olympique Paris 15 (PV du 16/09/25)
Paris Est Solitaire 2 (PV du 07/10/25)
Petits Anges 2 (PV du 14/10/25)

ANCIENS D2

Homenetmen (PV du 02/09/25)
JS Paris 10 (PV du 16/09/25)
Paris XVII Pouchet (PV du 12/11/25)
PARIS SUISSE US 2 (PV du 25/11/25)

U18 D3

Championnet 2 (PV du 02/09/25)
Ménilmontant FC 1871 (PV du 23/09/25)
ES Paris (PV du 23/09/25)
Viking Paris (PV du 07/10/25)

U16 D2

CFFP (PV du 09/12/25) déclassement

U16 D3

Viking Paris (PV du 07/10/25)
Es Parisienne (PV du 16/12/25) déclassement

U15 D1

Paris Est Solitaire (PV du 02/09/25)

U15 D2

Es Parisienne (PV du 16/12/25) déclassement

U14 D4

Minis & Maxis (PV du 16/09/25)
Viking Paris (PV du 07/10/25)
Junior Académie Paris (PV du 14/10/25)
Racing Club 18 (PV du 14/10/25)

ESC XV

CFPP 2 (PV du 25/11/25)
AF Paris 18 2 (PV du 02/12/25)
Espoirs Grand Paris (PV du 09/12/25)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

RAPPEL

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à partir des quarts de finale, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 ainsi que les matches entre deux équipes d'un même club où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge des clubs selon le règlement de chacune des compétitions.

La commission rappelle les dispositions de l'article 5 du règlement des coupes, à savoir :

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF (séniors) ou en jeunes pour la Coupe Nationale U18 « Gambardella » ou la Coupe de Paris IDF U20, U18, U17, U16, U15, U14 doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe Départementale 75, à la date prévue.

De même, il est rappelé que le règlement à changer pour les coupes amitié SENIORS, U16 et U14, à savoir :

Ne peuvent participer à la Coupe Amitié dans ces catégories du District 75 les joueurs ayant participé à l'une des deux dernières rencontres officielles et non plus aux deux dernières rencontres de Championnat avec les équipes supérieures du club par rapport à celle pour laquelle ils souhaitent participer.

Coupe 75 SENIORS

1/8 de finale le 04/01/26 – tirage effectué le 09/12/25
1/4 de finale le 22/02/26 – tirage le 13/01/26

Coupe SENIORS Amitié

1/4 de finale le 22/02/26 – tirage le 13/01/26
1/2 de finale le 07/03/26 – tirage le 24/02/26

Coupe séniors Féminines

1^{er} tour le 03/01/26 – tirage effectué le 09/12/25
1/8 de finale le 28/02/26 – tirage le 20/01/26

Coupe Anciens

1/8 de finale le 04/01/26 – tirage effectué le 09/12/25
1/4 de finale le 22/02/26 – tirage le 27/01/26

Coupe CDM

1/4 de finale le 04/01/26 – tirage effectué le 09/12/25
1/2 de finale le 22/02/26 – tirage le 27/01/26

Coupe U17

1/8 de finale le 04/01/26 – tirage effectué le 09/12/25
1/4 de finale le 22/02/25 – tirage le 27/01/26

Coupe U15

1/4 de finale le 24/01/26 – tirage le 06/01/26
1/2 de finale le 07/03/26 – tirage le 24/02/26

Coupe U14

1/8 de finale le 21/02/26 – tirage effectué le 16/12/25
1/4 de finale le 07/03/26 – tirage le 24/02/26

Coupe U14 amitié

1/4 de finale le 24/01/26 – tirage effectué le 16/12/25
1/2 de finale le 22/02/26 – tirage le 03/02/26

Coupe football loisirs et critériums de SA M & SA APM

1^{er} tour le 29/11/25 – tirage effectué le 21/10/25
1/4 de finale le 10/01/26 – tirage effectué le 16/12/25

Coupe U20

1/4 de finale le 04/01/26 – tirage effectué le 16/12/25
1/2 de finale le 22/02/26 – tirage le 27/01/26

Coupe U18

1/8 de finale le 04/01/26 – tirage effectué le 09/12/25
1/4 de finale le 22/02/25 – tirage le 27/01/26

Coupe U16

1/4 de finale le 22/02/26 – tirage le 13/01/26
1/2 de finale le 07/03/26 – tirage le 24/02/26

Coupe U16 amitié

1/4 de finale le 04/01/26 – tirage effectué le 16/12/25
1/2 de finale le 07/03/26 – tirage le 24/02/26